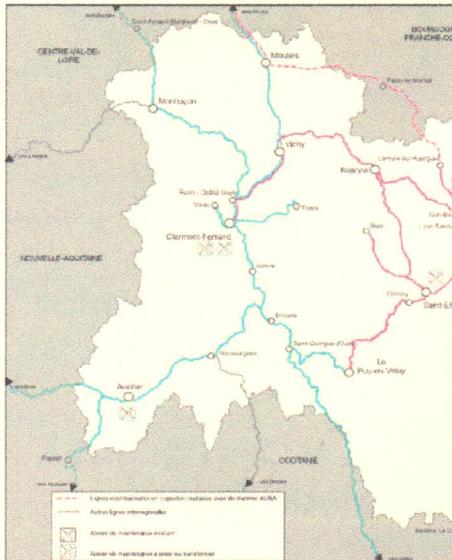


Focus sur le lot Auvergne: 13 ans de concession jusqu'au SA 2041:



Volumétrie : 4.8 M Tkms (calcul sur la base du SA 2024)

Fréquentation : 157,848 M de Voyageurs / kilomètre – source : comptes par lignes SNCF 2022

Lignes comprises dans le lot :

- Clermont-Ferrand – Thiers
- Clermont-Ferrand - Moulins
- Clermont-Ferrand – Volvic
- Brioude - Clermont-Ferrand
- Clermont-Ferrand – Montluçon
- Commentry -Montluçon – Bourges
- Clermont-Ferrand - Le Puy En Velay
- Montluçon – Vierzon, Aurillac - Brive-La-Gaillarde, Clermont-Aurillac
- Aurillac-Figeac-Capdenac
- Clermont-Ferrand – Nîmes

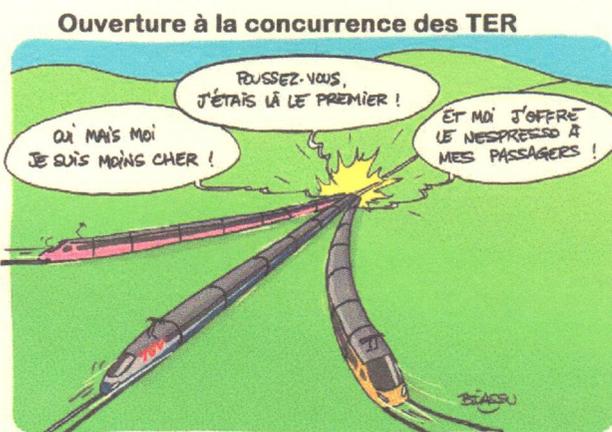
Pour rappel, les Directions de Lignes avaient été créées par la SNCF pour orienter et organiser les futurs découpages et appels d'offres dans le cadre de l'ouverture à la concurrence de la région AURA.

On aurait voulu faciliter cette ouverture à la concurrence et les transferts de personnels vers les filiales ou vers les entreprises privées qu'on ne s'y serait pas pris autrement puisque tout est prêt à être livré clé en main à cette privatisation dont on tait le nom.

Les cheminots trahis par leurs dirigeants ? Pour SUD-Rail, la réponse est oui !

La direction, main dans la main avec les politiques de la région, a donc fait évoluer légèrement les découpages de la DDL Auvergne en lui retirant l'axe Clermont/Lyon pour la donner au lot « étoile lyonnaise », ainsi que quelques autres accessits comme les Aurillac/Toulouse qui vont dans la charge de Occitanie et les Moulins/Nevers qui vont dans le lot « Bourgogne Ouest-Nivernais » de la région BFC.

En échange, elle récupère la gare du Puy en Velay, mais sans les ASCT qui restent dans le futur lot « étoile lyonnaise » !



Les discussions continuent de se poursuivre avec les autres régions limitrophes et, au sein même de notre périmètre auvergnat, il peut être envisagé d'avoir des résidences ADC/ASCT d'autres lots, que ce soit à Clermont-Fd pour le lot « étoile lyonnaise » ou à Aurillac pour la région Occitanie.

La charge de train pour Montluçon (ADC/ ASCT) ne change pas.

Concernant le volet matériel et maintenance, la région AURA a décidé de créer une société dédiée, SPL Actifs Ferroviaires et Appui à la Mobilité. Cette Société Publique Locale absorbera l'ensemble du matériel roulant et des ateliers composants le technicentre AURA dans les prochaines semaines.

La Région mettra ensuite à disposition du Concessionnaire les matériels roulants directement et les installations de services affectées au périmètre du lot, comprenant notamment : les ateliers de Clermont-Gare, Aurillac et Clermont Le Brezet (en cours de transformation avec l'ajout d'un bâtiment comprenant 4 voies) ; Cela doit permettre une autonomie totale en matière de maintenance du parc dédié en Auvergne.

Le matériel roulant affecté au lot Auvergne correspondant lui à 10 rames B 84 500, 75 rames X 73 500 et 3 Régiolis H2 et sera également fourni pour la bonne exécution du plan de transport nominal.

Au passage, bye-bye les AGC pour les citoyen-nés auvergnat-e-s! sauf peut-être sur l'axe Clermont/Lyon.

Voici ci-contre l'extrait du livret du TER AURA avec le dimensionnement technique qu'a retenu la région pour l'exécution du lot Auvergne, à date du mois de juin 2023 comme période de référence.

Ces 519 ETP (Equivalence Temps-Plein) ont été calculé par la fameuse cellule RAO interne à SNCF dédiée depuis plusieurs mois.

Pour info, ils se sont basés sur l'organisation actuelle du temps de travail afin de déterminer ces chiffres.

Les ETP pour le lot fonctionnel sont intégrés à ce tableau, en attendant d'être certainement retirés de celui-ci prochainement via un nouvel avis de concession par la région AURA.

Les ETP pour le futur lot Intercités B sont d'ores et déjà exclus de ce calcul.

Tableau des effectifs contribuant au service des lignes TER du lot Auvergne exprimés en ETP :

GROUPES D'EMPLOIS	CATÉGORIES D'EMPLOIS	ETP
Emplois opérationnels	1.a/b Conduite en ligne et autre conduite dont 6 emplois d'encadrement direct	136
	1.c Accompagnement trains et Lutte Anti-Fraude (LAF) dont 4 emplois d'encadrement direct	82
	1.d Prestations en gares (vente, escale, produit train) dont 6 emplois d'encadrement direct	76
	1.e Maintenance courante du matériel roulant (maintenance, mouvement, nettoyage) dont 12 emplois d'encadrement direct	123
Appui technique à la production	2.a Matériel (ingénierie et planification des opérations de maintenance)	15
	2.e Exploitation (gestion des ressources et des aléas, qualité, sécurité, environnement, relation clients)	66
Fonctions transverses	3.a Ressources Humaines	10
	3.b/c Comptabilité, contrôle de gestion/ achats	4
	3.e Communication, études, marketing	7
TOTAL		519

En parallèle à ce lot, existe une convention spécifique « sureté » entre SNCF et la région AURA, du coup, les personnels SUGE ne sont pas intégrés dans ce lot alors qu'ils exercent une bonne partie de leurs missions pour ce périmètre.

De nombreuses prestations sous la responsabilité de Gares et Connexions sont également absentes de ce dimensionnement (ex: ouverture/fermeture des gares, prise en charge des PMR, service des objets trouvés)